



Magny les Hameaux, le 8 Décembre 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE**DU****CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020**

L'An deux mille vingt, le Lundi 7 Décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle de festivités « Au Trait d'Union » à Magny-les-Hameaux, en séance sans public, retransmise sur les réseaux sociaux et le site de la commune, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **A APPROUVÉ** le Procès-verbal du Conseil Municipal du 12 Octobre 2020.
- **A DECIDÉ** d'adopter les modifications du tableau des emplois Filière Animation.
- **A FIXÉ** le tableau des contrats apprentissage de la manière suivante :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation restante
Petite Enfance	1	CAP Petite Enfance	2 années
Enfance (ATSEM)	1	CAP Petite Enfance	2 années
Développement durable	1	Expert en ingénierie et droit de l'environnement	2 années

ET A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis, auxquels désormais le CNFPT participe.

- **A DECIDÉ** de fixer, pour l'année 2020, à 70 le nombre global de jours pouvant être déposés sur un compte épargne-temps (CET).
- **A APPROUVÉ** la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 telle que détaillée comme suit :

Section Investissement :

Section Investissement			Dépenses		Recettes	
Sens	Chapitre	Nature	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R	041	13251				12 460,50 €
		1322				30 000,00 €
	10	10222				26 185,00 €
		10226				6 663,00 €
Total des recettes					- €	75 308,50 €
D	040	28031		31 848,00 €		
	041	1312		30 000,00 €		
		13151		12 460,50 €		
	16	165		1 000,00 €		
Total des dépenses			- €	75 308,50 €		
TOTAL INVESTISSEMENT				75 308,50 €		75 308,50 €

Vos courriers doivent être adressés à M. le Maire : Hôtel de Ville - BP 10033 - 78772 Magny-les-Hameaux Cedex

Tél. : 01 39 44 71 71 • Courriel : hoteldeville@magny-les-hameaux.fr

Retrouvez l'actualité municipale sur : magny-les-hameaux.fr • [facebook.com/MagnylesHameaux](https://www.facebook.com/MagnylesHameaux) • twitter.com/villemagny78 • www.instagram.com/villemagny78/ • www.pinterest.fr/communicati1409/ & notre application mobile officielle

Section Fonctionnement :

Section Fonctionnement			Dépenses		Recettes	
Sens	Chapitre	Nature	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R	042	7811				31 848,00 €
Total des recettes					- €	31 848,00 €
D	011	60632		80 000,00 €		
	014	739223		37 737,00 €		
	022		- 85 889,00 €			
Total des dépenses			- 85 889,00 €	117 737,00 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT				31 848,00 €		31 848,00 €

- **A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget 2020 (hors restes à réaliser 2019), et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,
ET A OUVERT 25% des crédits du budget de l'exercice 2020 (hors restes à réaliser 2019) des dépenses réelles d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2021, selon la répartition suivante :

	Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »	Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »	Chapitre 23 « Immobilisations en cours »
Budget primitif 2020 (hors restes à réaliser 2019)	100 000 €	280 000 €	4 552 939,80 €
Décision modificative n°1 exercice 2020	0 €	0 €	0 €
Crédits ouverts en 2020 (hors restes à réaliser 2019)	100 000 €	280 000 €	4 552 939,80 €
25% des crédits ouverts en 2020 (hors restes à réaliser 2019)	25 000 €	78 400 €	1 138 234,95 €

- **A DEMANDÉ** à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines des fonds de concours au titre de l'année 2020, tels que détaillés ci-après :

Opération	Montant prévisionnel hors taxes	Subventions demandées	Coût restant à la charge de la commune	Fonds de concours déjà obtenus	Fonds de concours sollicité pour 2020	Pourcentage de fonds de concours pour cette opération
MJC Travaux de ravalement, mise aux normes accessibilité et parquet danse	87 923,20				43 961,60	50%
Démolition et désamiantage – Pavillon route de Versailles	103 145,83				51 572,92	50%
Construction d'un local et terrains pour la pétanque	135 000,00	14 662,50 Région IDF	120 837,50		60 418,75	44,5%
Aménagement de protection des accueils – Crise sanitaire	11 376,00				5 688,00	50%
Installation des boucles magnétiques aux accueils	2 317,17				1 158,58	50%

Changement climatiseur salle du serveur info	14 770,00				7 385,00	50%
Diagnostic toiture Tennis couverts	4 320,00				2 160,00	50%
P3 Chauffage ERP	93 319,70				46 659,85	50%
Achat de défibrillateur ERP	3 600,00				1 800,00	50%
Travaux d'électricité Hôtel de ville	5 702,89				2 851,45	50%
Travaux électricité Ecoles – Plan Yvelines Numérique	6 730,69				3 365,35	50%
Fourniture et pose de rideaux Ecole Weiss	4 965,00				2 482,50	50%
Remplacement de la porte métallique de l'office Corot	5 789,00				2 894,50	50%
Qualité de l'air dans les écoles	6 920,00				3 460,00	50%
Mise aux normes des sanitaires du gymnase Mauduit et de l'Estaminet	34 601,00				17 300,00	
Achat de matériels informatiques hors Plan Yvelines numérique	5 739,00				2 869,50	50%
Achat de mobiliers urbains (corbeilles de rue, supports vélos)	3 209,00				1 604,50	50%
Voirie – création d'un ilot et marquage rue Pasteur	5 096,03				2 548,01	50%
Acquisition de licences et de logiciels	35 020,00				17 510,00	50%
Acquisition de 2 véhicules professionnels, dont camion grue	172 454,00				86 227,00	50%
TOTAL					363 918 €	

- **A APPROUVÉ** la convention à titre gratuit de raccordement et de gestion pour la mise en place de trois caméras en complément du système de vidéoprotection au carrefour route de Versailles / rue Joseph Le Marchand / rue Henri Barbusse, entre la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et la Commune de Magny-les-Hameaux,
ET A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer la dite convention.
- **A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à solliciter le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR), pour l'obtention d'une subvention pour l'acquisition de végétaux sur divers sites de la commune de Magny-les-Hameaux,
ET S'EST ENGAGÉ à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, pour réaliser les travaux mentionnés et conformes à l'action 2.3 du programme du PNR,
ET S'EST ENGAGÉ à financer la part de travaux restant à sa charge.
- **A ATTRIBUÉ** une subvention exceptionnelle à l'association « Les 150 » d'un montant de 0,10 euros par habitant de la commune, soit un total de 950 euros.


 Le Maire 
 Bertrand HOUILLON

PS. Le registre des délibérations est à la disposition des personnes qui souhaiteraient le consulter, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie Centrale.